

Eau potable : la "Lyonnaise" sur la sellette

Article de presse

Par Pierre Valet (pvalet@nicematin.fr)
Créé le 26 mai 2011



L'usine de l'Apier, fleuron des équipements du Sicasil, peut produire à elle seule 25 % de l'eau potable du bassin cannois dont le prix final est l'objet de difficiles négociations avec l'opérateur Lyonnaise des eaux. Crédit Photo Loic Temporelli

Après six mois de négociations entre le syndicat de l'eau et son délégataire le consensus n'a pas été trouvé. Le président menace de casser le contrat. Tous les cinq ans le syndicat intercommunal de l'eau, le Sicasil, renégocie avec son prestataire, la Lyonnaise, le contrat qui détermine les modalités et les prix du service de l'eau potable. Les discussions ont démarré en décembre 2010, mais à ce jour, elles n'ont pas abouti. Le ton semble même être monté entre les deux parties au point que David Lisnard, le président du Sicasil, a publiquement brandi la menace d'une rupture pure et simple du contrat. C'était le 21 mai, le lendemain de la dernière réunion de négociation. Lors de l'inauguration du chemin botanique du canal de la Siagne, il a évoqué dans son discours une réflexion en cours sur le retour possible d'une gestion en régie. Mardi, David Lisnard nous a précisé sa pensée au téléphone : « En recalculant les charges, les amortissements, les recettes prévisionnelles et les gains de productivité de l'opérateur nous avons découvert des marges de manoeuvre qui permettraient de faire baisser les prix. La Lyonnaise a fait des concessions mais nous ne sommes pas parvenus à finaliser un accord ».

Nouvelle proposition demain

L'opérateur, qui n'a pas souhaité réagir, précise néanmoins qu'une nouvelle proposition sera présentée demain vendredi au président du Sicasil. C'est la dernière limite car le 15 juin, le conseil syndical devra se prononcer sur les nouvelles règles du jeu dont il doit avoir connaissance à l'avance. En attendant David Lisnard a demandé à ses services d'étudier l'opportunité juridique de mettre fin à la délégation de service public (DSP) qui coure normalement jusqu'en 2023. De nouvelles réglementations faciliteraient cette éventualité dans le cas d'un

monopole concédé sur un service obligatoire. Ce qui est le cas pour le service de l'eau. Le président envisage de revenir à une régie intercommunale, à une société d'économie mixte (SEM) ou encore à une nouvelle DSP. Coup de bluff pour peser sur le contrat final ? « Mon seul dogme, c'est de défendre l'intérêt des usagers » élude le président.